



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Nouvelle formule du Lévothyrox Question au Gouvernement n° 4107

Texte de la question

NOUVELLE FORMULE DU LÉVOTHYROX

M. le président. La parole est à Mme Marine Brenier.

Mme Marine Brenier. Après le scandale du Mediator et l'affaire des prothèses mammaires PIP, l'industrie pharmaceutique se trouve de nouveau au cœur d'une polémique qui, cette fois-ci, porte sur le Lévothyrox, un médicament traitant les problèmes de thyroïde.

Il y a quelques années, le laboratoire Merck a développé une nouvelle formule validée par l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé, considérant l'ancienne comme moins stable...

M. Fabien Di Filippo. Elle a raison !

Mme Marine Brenier. ...Aujourd'hui encore, 75 000 des 3 millions de patients prennent l'ancien médicament. De nombreux malades ont demandé à revenir à la première formule, la nouvelle entraînant des effets secondaires très handicapants.

La détresse des patients a conduit beaucoup d'entre eux à se fournir à l'étranger, l'État l'ayant autorisé jusqu'en 2021.

M. Pierre Cordier. C'est quand même dingue !

Mme Marine Brenier. Pour ne pas risquer de se retrouver sans solution thérapeutique après cette date, de nombreux patients, soutenus par leurs médecins, ont déposé plainte devant la justice française.

M. Pierre Cordier. Et ils ont bien raison !

Mme Marine Brenier. Le juge d'instruction a mandaté des experts. Le rapport que ceux-ci ont remis la semaine dernière, repris par la presse, est édifiant. Il dénonce l'absence d'analyses réalisées chez les malades, alors que l'administration française a validé la mise sur le marché de la nouvelle formule.

Depuis des années, les scandales à répétition sapent toujours plus la confiance des Français dans leur système de santé et, davantage encore, dans les produits de santé, à tel point que notre pays est devenu l'un des plus anti-vaccins au monde. Faudra-t-il d'autres affaires encore pour que le Gouvernement prenne la mesure de la situation dramatique ? Le rapport demandé par le juge d'instruction ne suffit-il pas pour lancer une réflexion sur la réorganisation de nos procédures de contrôle et de validation ? Monsieur le ministre des solidarités et de la santé, il est urgent d'agir. Que répondez-vous aux milliers de patients qui vous demandent le retour de

l'ancienne formule du Levothyrox ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des solidarités et de la santé.

M. Pierre Cordier. Et de la covid !

M. Olivier Véran, ministre des solidarités et de la santé. Vous posez une question complexe, qui appelle plusieurs réponses.

En effet, vous l'avez dit, une nouvelle formule de médicament à base de lévothyroxine, qui traite les dysthyroïdies chez 3 millions de patients français, a été mise sur le marché après avoir été approuvée par les autorités sanitaires européennes et françaises. Un grand nombre de patients se sont plaints d'effets indésirables plus ou moins intenses, qui ont retenu l'attention des autorités sanitaires de l'époque. La différence entre l'ancienne et la nouvelle formule tenait aux excipients non identiques. Des rapports ont été demandés ; vous en avez cité un.

Je ne commenterai pas, bien sûr, la procédure judiciaire en cours. Sachez toutefois que ma ligne restera la même que dans tous les autres dossiers : transparence totale...

M. Maxime Minot. On l'a vu sur la covid !

M. Olivier Véran, ministreet écoute attentive des associations d'usagers. Je crois profondément en la démocratie sanitaire. Lorsqu'un grand nombre de patients signale un problème, notre première réaction doit être de les croire et de lancer les actions correctrices nécessaires.

M. Maxime Minot. Ça rame !

M. Olivier Véran, ministre . C'est bien ce qui a été fait. Vous l'avez dit, à côté du nouveau traitement de la dysthyroïdie, nous avons conservé l'ancien médicament, Euthyrox, que les patients peuvent toujours se procurer. Des protocoles sont établis avec les médecins, les autorités savantes et les collectifs de patients et d'usagers pour accompagner ceux qui le souhaitent dans le changement de traitement, la nouvelle formule étant désormais très majoritaire en Europe. J'insiste : nous devons tenir compte de la parole des patients, assurer la transparence totale et accompagner tous les malades dans leur prise en charge thérapeutique.

M. Maxime Minot. Ce n'était pas terrible !

M. Christian Hutin. Applaudissements nourris ! (*Sourires.*)

Un député du groupe LR . Il n'y en a pas un qui applaudit !

M. le président. La parole est à Mme Marine Brenier.

Mme Marine Brenier. Comme l'a dit mon collègue Charles de Courson, la réponse est parfaite, mais elle n'apporte aucune information nouvelle aux patients ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR.*)

Données clés

Auteur : [Mme Marine Brenier](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4107

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 juin 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [9 juin 2021](#)